

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL681

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 31

À l'alinéa 94, après le mot : « propre », substituer au mot :

« supprimé »,

le mot :

« transformé »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.